

## Piqûres de rappel...

*Les mobilisations des agents tout au long l'année 2007 ont permis d'améliorer l'allocations des moyens à l'Inrap tant pour l'année 2007 que 2008, évitant ainsi le chômage aux agents les plus précaires et une crise avec les usagers dès ce début d'année et ceci grâce au front syndical unitaire tout au long de l'année.*

*Pour 2008, la Cgt s'appuiera sur les mêmes principes : construction de la mobilisation autour d'une réponse globale et unitaire pour créer une année dynamique de revendications et d'action pour la justice sociale et une Fonction publique de qualité et de proximité, respectueuse des missions et des qualifications, répondant encore mieux aux besoins de toute la population.*

**2007 : une année de mobilisation**

### **2007 : une mobilisation soutenue**

Tout au long de l'année passée, la démarche syndicale unitaire a permis de maintenir une vigilance efficace quant à l'allocation des moyens dont à bénéficier l'établissement. Il est évident que la très forte mobilisation du 14 mars et les engagements ministériels qui s'en sont suivis ont permis d'améliorer la situation et d'éviter ainsi une crise grave avec les usagers. Le respect de ces engagements par la nouvelle équipe ministérielle, notamment pour la construction du budget primitif 2008 de l'Inrap à 1953 ETP, permet de débiter l'année plus sérieusement.

### **En décembre, secouer l'ETPTier**

Suite au préavis de grève intersyndicale, les agents des régions Nord Pas de Calais, Picardie, Bourgogne, Centre, Ile de France, Lorraine, Champagne, Rhône Alpes ainsi que GSO se sont mobilisés pour exiger des moyens à la hauteur des missions, une fois de plus. Occupations des DIR, DRAC, CNHI, siège Inrap pour secouer l'ETPTier. Le 13 décembre, la direction de l'Inrap annonçait 1953 ETP dès le début de l'année.

### **Et à la Fonction publique ...**

Dans le même temps, et en dépit de la forte mobilisation du 20 novembre 2007 et du front unitaire unanime des organisations syndicales, les ministres en charge de la Fonction publique persistent dans la mise en œuvre de suppressions massives d'emplois (RGPP) et à ne pas vouloir prendre en compte nos légitimes exigences portées depuis de nombreux mois en terme de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des agents publics par une augmentation du point d'indice.

Si un vœu doit être formulé, c'est que le 24 janvier constitue une journée massive de mobilisation pour peser sur la négociation prévue avec le ministre en janvier.

la  
**cgt**  
Culture

**BP 2008 : 200 ETP de sauvés**

### **200 ETP sauvés pour 2008**

#### **la règle : 1753 ETP**

*La contrainte budgétaire est telle que Bercy impose à toutes établissements un effort de réduction des emplois. Ce qui aurait du signifier un maximum de 1753 ETP pour 2008. Le vote du BP 2008 à 1953 ETP est donc bien une amélioration de la situation par rapport à la norme budgétaire, même si cela reste insuffisant.*

#### **BP 2008 : 1953 ETP**

*L'établissement a fini l'année à 1953 ETP ; reprendre 2008 avec le même niveau d'emploi permet d'assurer une continuité dans les missions et les opérations commencées peuvent être poursuivies. Les agents précaires voient aussi leur contrat de travail renouvelés. La mobilisation de décembre aura donc permis de sauver 200 ETP et ce n'est pas rien pour les agents concernés. Ceci évite aussi une crise avec les usagers en plein campagne électorale ; nul doute que Bercy aura aussi compris son intérêt ...*

#### **La ventilation par axes**

*Diag loi 2003 : 73 500 j/h, fouilles loi 2003 : 187 350 j/h, prestations : 1500 j/h, valorisation : 3650 j/h, recherche : 17 000 j/h, diag canal Seine Nord Europe (CSNE) : 7500 j/h.*

*Ce n'est évidemment pas en adéquation avec les besoins liés aux contraintes patrimoniales sur l'aménagement du territoire, ni avec les besoins en j/h « recherche ». En effet, ce sont toujours 17 000 j/h au compteur alors que les CDI sont beaucoup plus nombreux.*

#### **La ventilation par région**

*La Cgt a demandé une nouvelle fois en conseil d'administration les critères de ventilation des ETP par région ainsi que la ventilation même. Rien et nous pouvons déplorer une nouvelle fois l'absence de transparence de la direction dans ce domaine ainsi que la communication tardive, le 10 janvier, des moyens alloués aux régions*

**Loi de 2003-2004 : plénitude maximum !**

### **la « structure spécifique »**

c'est par un mail de la direction de l'Inrap, daté du 13 décembre qu'il a été annoncé la décision, pour les fouilles de l'opération exceptionnelle du CSNE, de réaliser celles-ci dans le « cadre d'une structure spécifique rattachée à l'Inrap ».

Le conseil d'administration a permis un débat sur ce sujet, le président ayant parlé de filiale. Le lendemain, au comité technique paritaire ministériel, manège identique. Enfin le 19 décembre, au cabinet de la ministre, la Cgt a réitéré son opposition ferme à toute forme d'externalisation des missions de l'établissement, le risque étant de pérenniser cette type de procédures pour l'ensemble des « grands travaux », voire pour les fouilles.

#### **Définition officielle du dogme**

**Externalisation, n.f.**

Domaine : Economie et gestion d'entreprise.  
Définition : recours à un partenaire extérieur pour exercer une activité qu'une entreprise ou une organisation décide de ne plus assurer elle-même.

Note : pour externalisation de l'exécution de tout ou partie d'un contrat, on emploie le terme « sous-traitance ».

Equivalent étranger : outsourcing

Si la réponse du gouvernement aux difficultés de l'archéologie n'est pas du tout adaptée, elle n'est pas unique. En effet la Réunion des Musées Nationaux du ministère se voit infliger une solution identique. C'est une réponse dogmatique à des problèmes infiniment plus complexes.

### **Une nouvelle mobilisation à construire**

Dans les prochains jours, la Cgt réunira une intersyndicale afin de construire une mobilisation contre cette externalisation. Celle-ci met en danger les équilibres extrêmement fragiles de l'Inrap, notamment financiers mais pas seulement. Cette construction passe par une forte mobilisation des agents de l'Inrap le 24 janvier sur le pouvoir d'achat, les missions et les emplois et devrait aboutir à une action nationale dans les prochaines semaines. Il est indispensable de se mobiliser dès le début d'année contre ces projets ministériels qui ne sont que la traduction des propos de la ministre au Parlement, à savoir de donner toute sa plénitude à la loi de 2003-2004 relative à l'archéologie préventive.